Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 15 décembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**4 décembre 2025**	
Date d'affichage	**4 décembre 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**21**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO et Stéphanie MARIE **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Virginie DALY, Jean-Philippe COUSIN, Sonia CANTELOUP et Arnaud BELLOUARD **avaient respectivement donné pouvoir à :** Françoise DUPARC, Sébastien LAGALLE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Philippe GIRONDEL, Thierry RENOUF, Michel PATARD-LEGENDRE, Mohamed MAÂCHE, Cédric EVANO et Jean-Claude ESTIENNE.
Absents excusés : Martine LHERMENIER, Elodie LEPESQUEUX, Nadège GRUDE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Virginie DALY, Jean-Philippe COUSIN, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP et Arnaud BELLOUARD.
Secrétaire de séance : Aminthe RENOUF et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2025-114 – CONTRAT D'ASSURANCE PRÉVOYANCE DE LA VILLE ET DU CCAS D'IFS – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

L'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ouvre la possibilité aux collectivités territoriale de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent. La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ifs ont souhaité proposer cette contribution en ce qui concerne le contrat d'assurance prévoyance. À titre informatif, la Ville et le CCAS participent financièrement à hauteur de 10 € par agent.

Le contrat actuel d'assurance « prévoyance » de la Ville et du CCAS d'Ifs prend fin au 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de le renouveler pour le 1er janvier 2026. Pour ce faire, un appel d'offres a été lancé.

Les critères d'analyse étaient les suivants :

Critère n°1	Rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé	60 points
	1.1 Qualité des garanties de l'offre	20 points
	1.2 Prix des prestations	40 points
Critère n°2	Degré effectif de solidarité entre les adhérents	5 points
Critère n°3	Maitrise financière du dispositif	25 points
Critère n°4	Moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques	10 points

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code des assurances, notamment son article L.310-12-2 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le code de la mutualité, notamment son article II ;
VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 bis ;
VU la loi n°81-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88-2 ;
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
VU l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif aux critères de choix des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant dans le cas d'une convention de participation ;
VU la délibération n°2019-020 en date du 25 mars 2019 portant formation d'un groupement de commandes avec le CCAS d'Ifs ;
VU la délibération n°2019-019 en date du 26 mars 2019 du Conseil d'Administration du CCAS portant formation d'un groupement de commandes avec la Ville d'Ifs ;
VU la délibération n°2019-043 en date du 13 mai 2019 portant mise en place d'une convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale prévoyance ;
VU la délibération n°2019-032 en date du 2 juillet 2019 du Conseil d'Administration du CCAS d'Ifs pour le lancement de la mise en place d'une convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale prévoyance ;
VU la décision du Maire n°2025-087 en date du 9 avril 2025 portant signature d'un contrat avec ARIMA Consultants pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la passation des contrats de protection sociale complémentaire portant sur le risque prévoyance des agents de la Ville d'Ifs et du CCAS d'Ifs.
VU la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offre en date du 10 décembre 2025 ;
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 12 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics (BOAMP) le 26 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été dématérialisé sur le profil acheteur de la Ville www.centralesdesmarches.com et sur le site internet de la Ville ;

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 31 octobre 2025 à 17h00, trois offres ont été remises :

- COLLECTEAM – ALLIANZ-Vie : Courtier
- MNT : Mutuelle
- TERRITORIA Mutuelle : Mutuelle

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises, l'offre du groupement COLLECTEAM (courtier) – Allianz Vie - 13 rue Croquechâtaigne - BP 30064 - 45380 La Chapelle Saint Mesmin, arrive classée en première position ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance Prévoyance de la Ville et du CCAS d'Ifs avec le groupement COLLECTEAM (courtier) – Allianz Vie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile et à prendre toute mesure nécessaire à la notification dudit marché ainsi qu'à la notification de la convention de participation.

Ifs, le 15 décembre 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 16/12/2025

Affichée le : 16/12/2025

Acte à classer

2025-114

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-16T11-00-24.00 (MI266204936)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20251216-2025-114-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat d'assurance prévoyance de la Ville et du ccas d'Ifs - Autorisation de signature des marchés

Date de décision : 16/12/2025

- CERTIFIÉ -
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-114.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **16/12/25** à **10:33**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **16/12/25** à **11:00**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **16/12/25** à **11:05**	